

CHARIOT AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR PORTÉ - R489

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Être capable d'utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en toute sécurité et dans différents environnements, vérifier l'aptitude à la conduite de chariot dans une des catégories demandées conformément à la recommandation R489, préserver le matériel, appliquer la réglementation en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique, dans différents environnements (chantier privé, public, routes, ...), permettre à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.

MÉTHODES ET MOYENS

PÉDAGOGIQUES

Formation en salle de cours équipée (vidéoprojecteur), dossier support couleur remis à chaque candidat, compte-rendu de formation et d'évaluation, chariot automoteur de manutention à conducteur porté selon catégorie demandée, zone d'évolution, matériel de balisage.

Public visé : Être âgé de 18 ans au minimum.

Pré-requis : Savoir lire et écrire en français, EPI obligatoires (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention, casque).

Visite médicale :

Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 6 personnes

Durée totale : 2 jours (8 heures de théorie ; 8 heures de pratique par stagiaire)

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : FPC

PROGRAMME

PROGRAMME

THÉORIE - Maîtrise théorique de la conduite et utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté :

- Catégorie de chariot suivant la R389,
- Qualification du conducteur,
- Utilisation du chariot,
- Règles de conduite et de circulation,
- Vérifications et entretien d'un chariot,
- Consignes en cas d'incendie,
- Circonstances et causes d'accidents,
- Technologie des chariots (présentation et exercices),
- Plaques de charges (définitions et exercices).

PRATIQUE - Conduite et utilisation en sécurité d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté :

- Conduite en sécurité et circulation avec un chariot,
- Circulation en charge sur un plan incliné,
- Prendre et déposer une charge au sol,
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile,
- Effectuer prise et dépose de charge à différents niveaux dans un palettier,
- Assurer le chargement et déchargement d'un véhicule par l'arrière et latéralement,
- Manutentionner une charge longue et/ou déformable.

TESTS - Évaluer les connaissances et la capacité à la conduite en sécurité d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

CONDITIONS

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

Questionnaire synthétique théorique et évaluation pratique.

Questionnaire de satisfaction.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module et mentionnant les résultats des tests.

L'obtention d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) avec une validité de 5 ans, est possible sur commande (7 heures de test variables).